Votre carte d'identité **n'est pas exigée** pour les activités de l'Université du 3^e âge. Elle est cependant requise si vous utilisez les services de la bibliothèque ou encore si vous êtes membre du PEPS et que votre statut d'étudiant est validé.

Si vous désirez obtenir votre carte virtuelle téléchargée sur un appareil électronique, tel qu'un téléphone intelligent ou une tablette électronique, vous devrez faire les démarches suivantes afin de vous la procurer :

- Communiquez avec le <u>secrétariat de l'UTA</u> par courriel afin d'obtenir votre identifiant de connexion à l'Université Laval (IDUL). Veuillez indiquer votre nom et le cours dans lequel vous êtes inscrit.
- 2. Une fois votre IDUL en main, vous devez créer votre mot de passe à l'adresse suivante : www.monportail.ulaval.ca/gestion-mot-de-passe/
- 3. Votre mot de passe créé, vous êtes maintenant prêt à vous connecter à monPortail et à suivre les instructions ci-dessous :
 - Accédez à l'adresse : www.monportail.ulaval.ca
 - Pour vous connecter, inscrivez votre IDUL@ulaval.ca puis votre mot de passe. IMPORTANT : vous ne devez pas vous connecter avec votre adresse courriel personnelle. Vous devez utiliser votre adresse courriel de l'Université Laval (votre IDUL suivi du @ulaval.ca)
 - Cliquez sur connexion

Une fois dans monPortail, cliquez sur la case au coin supérieur droit qui vous amènera à votre tableau de bord.

UNIVERSITE MONPortail					<u>ل</u>	۵	25	0	Ξ
		Attention Ajustement de notation (succès ou échec) pour un cours touché par la grève de la session d'hiver 2023: formulaire disponible à compter du lundi 15 mai 2023. Pour des questions en lien avec des activités touchées par la grève, communiquez avec votre faculté ou consultez la FAQ à la communauté étudiante.							
	Cours		Automne 2023 👻	Messages importants					
	i	Aucun cours pour la session automne 2023							



Sous l'onglet Documents officiels, cliquez sur Carte d'identité.





 Vous avez soumis votre photo avec succès!

 Vous devrez présenter votre carte virtuelle sur un appareil mobile. Vous recevrez un message important lorsqu'elle sera disponible.

Si le message important que vous recevez est le suivant, c'est que la photo ne répondait pas aux normes prescrites. Il faut reprendre la procédure plus haut et soumettre à nouveau une photo, pour validation par le Bureau du registraire.



Lorsque vous recevrez le message suivant, vous pourrez utiliser votre carte virtuelle.



Carte d'identité



Carte d'identité virtuelle

Votre carte d'identité est maintenant disponible en format virtuel, accessible en tout temps sur tous vos appareils mobiles. Vous pouvez la visualiser directement ici ou dans l'application mobile monPortail.



🗄 Notes légales

Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser la carte virtuelle, écrivez au Bureau du registraire.

Bureau du registraire : reg@reg.ulaval.ca